

DÉSISTEMENT ET (RÉ)INTÉGRATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE

L'expérience de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans

Isabelle F.-Dufour, Natacha Brunelle, Roxanne Couture-Dubé et David Henry



Chapitre

5

Le désistement assisté informel auprès de personnes dépendantes aux substances psychoactives

Catherine Arseneault, Natacha Brunelle et David Livernoche

Cette étude s'inscrit dans le **projet 1A de l'axe 1** du **Programme de recherche en partenariat (RÉ)SO 16-35**, intitulé *(Ré)intégration sociocommunitaire : point de vue des jeunes judiciairisés de 16-35 ans*.

Suivant un **devis de recherche qualitative**, des **entretiens semi-dirigés** ont été réalisés auprès de jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans et ce, à **deux temps de mesure** (environ 21 mois d'intervalle).
T1 : 140 participant·es;
T2 : 67 participant·es.

Les participant·es provenaient des régions de **Montréal**, de la **Capitale-Nationale** et de la **Mauricie-Centre-du-Québec** et de **différents secteurs d'intervention** : centres jeunesse, services correctionnels, maisons de transition, organismes et projets de justice réparatrice pour adolescents et adultes, services publics et communautaires pour problématiques associées (dépendance, santé mentale, employabilité et hébergement).

CONTEXTE

On reconnaît que des individus et des services peuvent influencer les processus de désistement du crime, phénomène appelé **désistement assisté**.

En effet, on confère désormais un caractère de **coconstruction**, d'**interactions** et de **réciprocité** entre l'individu et ceux qui l'entourent (professionnels, amis, famille) dans le désistement du crime.

Ces individus, qui modulent le parcours de désistement, mais qui ne sont pas des employés des systèmes correctionnels, sont connus comme étant des **agents de désistement informel (ADI)**.

Lorsqu'ils parlent de certains **intervenants** et **membres de leur entourage (ME)** ayant été significatifs, des participant·es au projet 1A du (RÉ)SO 16-35 utilisent des vocables très évocateurs :

- « Il a fait de la magie avec moi »
- « C'était comme une meilleure amie »
- « C'est comme un genre de père »
- « Un ancrage »
- « Cette personne-là a fait la différence »

McNeill et ses collègues (2012) ont révélé huit grands principes pour soutenir le désistement du crime.

OBJECTIF

Mettre en exergue comment les **huit principes à prendre en compte pour soutenir le désistement du crime** s'observent, ou non, dans les actions posées par les **ADI**, incluant les **ME**, selon le point de vue d'adolescent·es et de jeunes adultes en processus de désistement.

ÉCHANTILLON

● 34 participant·es :

88 % de sexe masculin;
Âge moyen : 26 ans;
82 % majeurs;
74 % célibataires;
74 % non étudiants;
68 % sans emploi.

● Délits les plus rapportés :

Voies de fait (n = 25);
Possession de drogues (n = 23);
Trafic de drogues (n = 20);
Vols (n = 22);
Bris de condition (n = 19).

● Consommation :

57 % perçoivent un lien entre leur consommation et leur criminalité;
65 % ont reçu des services en dépendance.

RÉSULTATS

À travers les **huit principes à prendre en compte pour soutenir le désistement du crime**, les **ADI** et les **ME** peuvent adopter des **comportements et attitudes** qui sont rapportés par les participant·es comme étant **favorables au désistement**. En voici quelques-uns :

1. Gérer les écarts et les récidives de façon constructive

- Prévenir la récidive et/ou la rechute par une forme de contrôle;
- Comprendre les difficultés inhérentes au double processus de désistement et rétablissement;
- Prioriser la création d'une relation de confiance (ouverture et tolérance).

2. Adopter des approches individualisées et centrées sur la personne

- Considérer l'unicité de chacun;
- Adapter les interventions aux particularités de chacun.

3. Développer et maintenir la motivation et l'espoir

- Aborder ouvertement le vécu expérientiel de l'ADI, ce qui facilite le maintien de la motivation, en plus de produire de l'espoir. Des jeunes perçoivent les ADI comme plus aptes à saisir leurs problématiques et les comprendre.

4. Insister sur l'aspect relationnel du désistement

- Adopter certaines attitudes, comme être souriant, encourageant, empathique, chaleureux, positif, disponible, attentif aux besoins et intérêts, accorder du temps de qualité, faire preuve de non-jugement.

En plus de ces grands principes, d'autres paramètres liés uniquement aux **ADI** semblent revêtir une importance dans le désistement des jeunes rencontrés :

5. Accroître les forces et les ressources, tant personnelles que sociales, de la personne

- Témoigner leur confiance à leur égard, ce qui affecte positivement leur propre confiance en eux-mêmes, les menant à déployer leur plein potentiel;
- Miser sur leurs forces plutôt que sur leurs défis, ce qui donne un sens plus positif et significatif au processus de désistement.

6. Encourager le sentiment d'agentivité

- Les participant·es de ce chapitre n'ont pas abordé ce principe.

7. Développer le capital humain et social

- L'accueillir temporairement à la maison, le temps de rebondir et s'adapter à sa nouvelle réalité;
- Être toujours présent pour lui dans les moments plus difficiles.

8. Reconnaître et certifier le changement et les progrès accomplis

- Dans les centres de traitement en dépendance, octroyer des privilèges ou des rôles particuliers au sein de l'organisme.

Le processus de référencement entre les services

Reconnaître les particularités de chacun et mettre en place des solutions multidisciplinaires et sociales, notamment en référant vers un service (médical, psychologue, etc.) ou un organisme (employabilité, dépendance, etc.).

La temporalité des services

Offrir le bon service au bon moment, de manière continue, intensive (rencontres rapprochées dans le temps).

À RETENIR

À travers ces grands principes d'intervention adoptés par les ADI et les ME, le **lien de confiance** est primordial. Cela permet de :

- Créer un climat propice au partage des bons et moins bons coups;
- Mettre en pratique les nouveaux acquis;
- Faciliter la reconnaissance de l'unicité de la personne et la mise en œuvre d'interventions adaptées.

Bien que les huit principes ont été présentés de manière compartimentée dans ce chapitre, ils sont **interreliés**. Une même action d'un intervenant peut permettre d'en appliquer plusieurs simultanément.

Enfin, des participant·es ont mentionné la nécessité que les interventions aient une certaine **intensité** et une **continuité** à travers le temps.